

COMMUNE DE ROUVRES-LES-BOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
N° 2023-013 du 27/03/2023

Nombre de membres	10
Présents	07
Représenté(s)	02
Votants	09
Exprimés	09
Pour	01
Contre	05
Abstention	03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de ROUVRES-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUILLEMAIN, maire.

Etaient présents : Jean-Michel GUILLEMAIN, Eugène HAVETZ, Pauline MOREAU, Françoise GAUSSET, Olivier CHAUVIGNON, Marie-Christine FRANCHET, Dominique DELYS.

Absents excusés avec pouvoirs : Dominique PINSON qui a donné pouvoir à Françoise GAUSSET
Sandra LAFAYE qui a donné pouvoir à Pauline MOREAU

Absente excusée sans pouvoir : Betty PINSON

Convocation en date du 21/03/2023 – Transmission et affichage le 21/03/2023

Olivier CHAUVIGNON a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : 2023-013 du 27/03/2023
Projet parc éolien Commune de GUILLY (36150)
Avis du Conseil Municipal

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de GUILLY se tiendra dans la commune de GUILLY du lundi 17 avril 2023 – 9 h 00 au lundi 22 mai 2023 – 16 h 30.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, la commune de ROUVRES-LES-BOIS située dans le périmètre, doit émettre un avis concernant l'autorisation citée en objet ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conflits d'intérêt, Mr le maire demande aux élus si l'un d'entre eux est concerné par ce dossier et si c'est le cas, de ne pas prendre part aux débats afin d'éviter un conflit d'intérêt.

Aucun conseiller n'est concerné par le projet du parc éolien sur la commune de GUILLY,

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Le conseil municipal ouïe l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide de voter à :

- **5 CONTRE, 1 POUR et 3 abstentions** au projet d'exploitation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de GUILLY,

En conséquence, le conseil municipal de Rouvres-Les-Bois :

- Emet un **avis défavorable** au projet d'exploiter un parc éolien sur la commune de GUILLY.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

*Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations,
Le maire,
Jean-Michel GUILLEMAIN*



*Le Secrétaire
Olivier CHAUVIGNON*

Acte rendu exécutoire
Reçu en Préfecture de l'Indre le
Publié ou notifié le
Le maire, Jean-Michel GUILLEMAIN